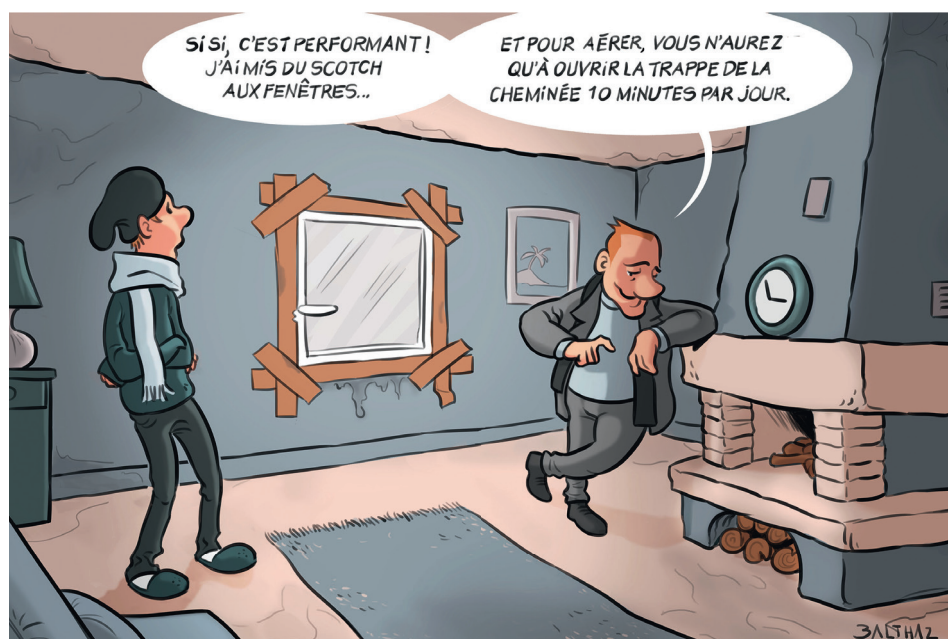


Lutte contre la précarité énergétique

Renforcer le cadre national pour soutenir les actions sur le terrain



La crise sociale actuelle vient le rappeler avec force, de nombreux ménages sont des « prisonniers énergétiques », en difficulté pour pouvoir se chauffer ou se déplacer.

En Gironde, ce sont 88 000 ménages (plus d'un ménage sur dix) qui sont en situation de précarité énergétique. En 2018, le fonds de solidarité pour le logement du département a versé trois millions d'euros pour régler les impayés d'énergie de ménages. Sous les statistiques, la précarité énergétique représente des enjeux complexes liés à la singularité des situations rencontrées, aux modes de vie individuels, à la qualité du bâti et à la performance énergétique, à la diversité des acteurs et des dispositifs d'aides... Depuis 2017, le Département de la Gironde a choisi le SLIME¹ pour renforcer le repérage, l'accompagnement social et technique des ménages ainsi que leur suivi par des comités partenariaux sur les territoires. Le diagnostic du logement est posé par des opérateurs spécialisés dans le conseil en énergie. Les comités de suivi permettent d'apporter les solutions les plus adaptées aux ménages.

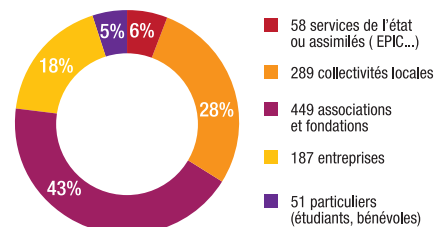
Après presque deux ans de mise en œuvre, le retour d'expérience sur le SLIME est très positif même si son évaluation d'une sortie « durable » de la précarité énergétique reste à consolider. En parallèle, le Département a mené une étude de design de service public, suivie du test d'un outil pour détecter la précarité énergétique lors de visites à domicile, le capteur Bon'air. Si la précarité énergétique appelle une analyse fine de chaque situation de logement et de foyer, la qualité du bâti reste un facteur déterminant pour sortir de cette précarité : les locataires précaires, cible importante du SLIME, pourraient échapper aux passoirs énergétiques si le décret « décence » fixait un niveau minimum de performance énergétique. Il est très regrettable que le 20 décembre 2018, le Conseil d'État ait rejeté le recours pour annuler ce décret porté par le CLER, la Fondation Abbé Pierre, France Nature Environnement et l'UFC Que Choisir.

Le réseau RAPPEL, mis en place en 2007, accompagne et valorise les expériences menées par les professionnels et les collectivités partout en France.

Il favorise les échanges entre les professionnels de l'action sociale, de la santé, du logement et de l'énergie, pour décroisser les approches et les pratiques. Le RAPPEL met à disposition de ses membres différents outils pour aider les structures qui cherchent à apporter des solutions préventives et curatives durables à la précarité énergétique :

- un site Internet et une médiathèque qui regroupent une diversité de ressources sur le sujet de la précarité énergétique,
- une liste de discussion qui permet de nombreux échanges entre les membres,
- une newsletter mensuelle,
- des lettres techniques et d'informations,
- des web-conférences bimestrielles,
- des rencontres thématiques,
- une implication dans des groupes de travail ou événements nationaux ■

1034 membres
dans 96 départements



Laure CURVAL
Conseillère départementale de Gironde
Déléguee « transition énergétique
et précarité énergétique » ■

1. Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

L'actu de la précarité énergétique

Le critère de performance énergétique d'un logement décent restera qualitatif

Le concept de « logement décent », défini pour la première fois dans la loi du 6 juillet 1989, repose sur différents critères de sécurité, santé et confort, précisés par le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002.

➤ Jusqu'en 2015, rien dans ce décret ne définissait de critères spécifiques en matière de performance énergétique des logements mis en location. La présence d'un « chauffage normal » suffisait à rendre décents ces logements, y compris les passoires énergétiques.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 est venue compléter ce décret en stipulant qu'un décret en Conseil d'Etat devait définir un « critère de performance énergétique minimale à respecter » pour qu'un logement soit qualifié de « décent ».

En mars 2017, le décret modificatif est publié mais les critères de performance énergétique proposés sont flous et inopérants : des portes, fenêtres et murs présentant une « étanchéité à l'air

suffisante », une « aération suffisante » adaptée à une « occupation normale du logement ». Cette imprécision des objectifs met ainsi les propriétaires bailleurs dans le flou sans donner de garantie aux locataires. Plusieurs associations² déposent alors, en octobre 2017, un recours contentieux auprès du Conseil d'Etat pour annuler le nouveau décret. Dans leur décision du 20 décembre 2018, les Sages rejettent la requête, estimant que le texte prévoit des critères suffisants en matière d'isolation, quand bien même il ne donne que des objectifs qualitatifs et aucun objectif chiffré.

En France, pendant longtemps encore, il va donc être possible de louer des logements malsains car inchauffables... ■

2. L'UFC-Que Choisir, le CLER - Réseau pour la transition énergétique, la Fondation Abbé-Pierre et France Nature Environnement.

En chiffres clés

3,3 M

de ménages consacrent plus de 8% de leur revenu pour payer la facture énergétique du logement.

Source : SEEIDD 2018



80%

des ménages modestes* qui déclarent avoir froid chez eux sont locataires, contre 41% en moyenne de la population.

Source : ENL 2013, étude : CSTB / ADEME, 2016.
* ménages dont les revenus sont inférieurs au 3^e décile



150 €

C'est le montant moyen du chèque énergie en 2018, reçu par 3,6 millions de ménages.

En 2019, ce montant passera à 200 euros, et le nombre de bénéficiaires à 5,8 millions de foyers.

Source : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, 2018



Zoom sur

Les visages de la précarité énergétique

Locataires ou propriétaires, actifs ou chômeurs, vivant en zone urbaine ou rurale, en habitat social ou dans le parc privé, avec pour certains des problèmes économiques, sanitaires et sociaux lourds, des trajectoires résidentielles quelquefois chaotiques... difficile de dresser un profil-type des ménages en précarité énergétique !

➤ L'étude intitulée « Parcours et pratiques des ménages en précarité énergétique³ » réalisée pour l'ONPE⁴ analyse, « au travers d'un petit nombre de cas singuliers judicieusement choisis, les logiques sociales et sociotechniques qui structurent les trajectoires et les stratégies des ménages en précarité énergétique ». Pour donner à voir, au-delà des chiffres, les visages de la précarité énergétique.

Une problématique avant tout résidentielle : « l'appartement maudit »

Face à l'hétérogénéité des situations, on retrouve des problèmes communs liés au logement : privation de chauffage l'hiver, inconfort, dégradation du logement, dépenses énergétiques élevées, revenus modestes, avec fréquemment un cumul des difficultés (logement, emploi, santé, isolement social), l'énergie n'étant qu'un des aspects

de la situation. Les ménages sont généralement très économes et, propriétaires comme locataires (y compris ceux en conflit avec leur bailleur), ils prennent soin de leur logement, fut-il dégradé. L'entrée dans un nouveau logement est souvent source de déstabilisation pour les ménages, que ce soit l'accès à un logement performant récent qui ne tient pas ses promesses ou à un logement ancien, mal isolé voire très dégradé. « **C'est « l'appartement maudit », avec des traces d'humidité qui se révèlent, un inconfort inattendu et les consommations d'énergie qui s'envolent. C'est « la facture qui tue »** ». L'absence d'accompagnement à la prise en main des équipements et d'un suivi des consommations d'énergie peut également mettre en difficulté le ménage lors de la première facture ou de la régularisation annuelle. « *Tout se passe comme si tout le monde savait et avait l'expérience de la gestion technique et thermique d'un logement* ». Dans certains cas, des accidents



« Luc et Catherine viennent d'acheter leur maison en périphérie de Lyon, mais la performance énergétique du logement n'est pas au rendez-vous. Ils ont froid et s'inquiètent pour leurs deux enfants qui tombent souvent malades.

Ils travaillent tous les deux, mais leurs dépenses incompressibles ne leur permettent pas d'envisager des travaux. Ils ne voient pas comment sortir de cette situation... »



« Bernard est retraité et vit seul dans sa maison de campagne du Lot dont il est propriétaire. Au fil des ans, il a réalisé lui-même des petits travaux dans son logement, se chauffe avec le bois qu'il ramasse et s'accommode du froid.

Il a toujours vécu comme ça mais avec l'âge, la perte de ses capacités physiques et sa petite retraite, il sent bien que son mode de vie devient compliqué. »



« Depuis son divorce, Samia loue un appartement en centre-ville de Marseille. Employée à temps partiel, elle ne s'imaginait pas que ses factures de chauffage seraient si élevées.

Elle essaye de maintenir une température convenable quand ses enfants sont là mais le week-end, dès qu'elle le peut, elle quitte son logement froid et humide pour aller au chaud chez sa famille ou ses amis. »

de la vie (maladie, décès, séparation, perte d'emploi, etc.) peuvent impacter la situation budgétaire et faire entrer le ménage dans « le cercle vicieux de la précarité énergétique et sociale. » Pour certains, la trajectoire est plus « linéaire », l'accommodation au froid est issue d'un mode de vie rural traditionnel, « hérité » depuis l'enfance ou d'un mode de vie « revendiqué » comme une forme de contestation sociale hors des standards consuméristes. De fait, ces personnes ne sont pas en impayés d'énergie et ne sollicitent pas les dispositifs d'aide et d'accompagnement. Pour d'autres, l'inconfort est subi depuis de longues années, suite à un lent processus de dégradation du logement, faute d'entretien par le bailleur ou, pour les propriétaires, de moyens pour engager des travaux de rénovation ; avec pour conséquences : renonciation au confort et privation ou impayés et surendettement.

Des stratégies pour faire face à ces situations :

- **Supporter l'inconfort** en trouvant d'autres moyens de régulation thermique que le chauffage (se vêtir, s'activer, cuisiner) ; en limitant le temps passé dans le logement ; en auto-réalisant des petits travaux de bricolage (pour conserver la chaleur, éviter les infiltrations, etc.) ; en achetant des petits équipements de confort (déshumidificateurs, chauffages d'appoint, etc.) dont le rapport coût/bénéfice n'est pas toujours effectif.
- **Réduire les factures d'énergie** en limitant les consommations (au détriment du confort) ; en changeant de fournisseur ou d'abonnement.
- **Accroître le revenu disponible** en limitant les dépenses du quotidien (alimentation, loisirs) ; en recherchant des revenus complémentaires (reprise ou intensification d'une activité professionnelle – parfois jusqu'à l'épuisement).

- **Négocier avec le bailleur** pour tenter de résoudre le problème lorsque l'état du logement est en cause.
- **Arbitrer entre le paiement des factures d'énergie et de loyer.** « La présence d'enfants est un élément déterminant de la perception du degré d'inconfort acceptable » amenant à privilégier le paiement de l'énergie au détriment du loyer.
- **Solliciter des aides :** qu'elles soient publiques (aides sociales) ou domestiques (aides des proches), il s'agit d'un « recours ultime » quand « on ne peut plus y arriver tout seul ».
- **Déménager :** en désespoir de cause et sans certitude sur la possibilité d'y arriver (démarche coûteuse, état du marché, existence d'impayés de loyer...).

Des conséquences sur la santé et la sociabilité

Les conséquences de ces situations sont multiples : problèmes de santé liés au froid et à l'humidité, émergence ou aggravation des troubles psychiques liés à « l'insécurité sociale », renforcement de l'isolement social lié au sentiment de honte... Elles rappellent l'enjeu d'intervenir en amont en sensibilisant et formant les acteurs de proximité pour orienter les ménages vers les opérateurs et les dispositifs...et de continuer à renforcer les leviers financiers, humains, réglementaires pour éradiquer les passoires thermiques ■

3. « Parcours et pratiques des ménages en précarité énergétique – Enquête auprès de 30 ménages », Christophe Beslay et Romain Gournet (BESCB), ONPE, 2018.

4. Observatoire national de la précarité énergétique – www.onpe.org



L'interview

Caroline Ginestet et Sabine Spinosa Charbit

Assistante sociale et conseillère en économie sociale et familiale (CESF) au Conseil Départemental de l'Hérault

Depuis 2002, un Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE)⁵ est animé sur le département de l'Hérault par l'association GEFOSAT⁶. Caroline Ginestet et Sabine Spinosa Charbit interviennent sur ce dispositif partenarial.

En quoi consiste votre mission dans le domaine de la précarité énergétique ?

Notre mission s'est précisée avec l'action du FATMEE, mis en place depuis plus de 8 ans sur notre territoire. Nous repérons les ménages en précarité énergétique à partir de situations orientées depuis nos permanences d'accueil ou par les collègues d'autres services faisant face à des logements dégradés ou inconfortables. Il s'agit en majorité de locataires. Nous allons à domicile pour explorer la situation sociale de l'occupant et ses difficultés liées au logement (consommations, confort, humidité, problème de santé, etc.).

Si l'on pense pouvoir mener une procédure amiable avec le bailleur au vu des rapports locatifs, ou si l'occupant est lui-même propriétaire, nous interpellons le FATMEE. Cela nous permet ensuite, aux côtés du GEFOSAT, de réaliser une visite-conseil plus technique et de proposer à l'occupant des solutions adaptées : médiation avec le bailleur pour l'inciter à améliorer le logement ou proposition d'un programme de travaux si l'occupant est propriétaire avec, dans les deux cas, la possibilité d'une petite incitation financière aux travaux.

Comment travaillez-vous avec vos partenaires ?

Lorsque nous saisissons le FATMEE, nous exposons la situation au comité technique composé du GEFOSAT, de travailleurs sociaux, de juristes d'associations de défense de locataires voire de techniciens spécialisés dans l'habitat. Il est alors décidé d'intégrer le ménage au dispositif ou de le réorienter vers un autre s'il est plus adapté. Cette instance est un véritable lieu-ressource sur la précarité énergétique, son aspect « multi-compétences » est très précieux pour des travailleurs sociaux tels que nous. Intervenir aux côtés d'une association spécialisée sur l'énergie permet aussi de créer un rapport de travail intéressant. Nous mêlons accompagnement social et éléments très concrets liés au logement : conseils sur les habitudes de consommation, fourniture de matériel économe... Cela crée un autre rapport au public puisqu'on lui donne les moyens d'être acteur sur la maîtrise de ses consommations.

Quels retours avez-vous des ménages ?

Nombreuses sont les situations où les personnes n'ont pas des consumma-

tions exorbitantes et vivent avec des températures très faibles (15°C voire moins). Lorsque le FATMEE permet des travaux, elles retrouvent une température plus confortable, ce qui est un vrai bénéfice social car se sentir mieux dans son logement, c'est déjà se sentir mieux « soi-même ». Même si nous arrivons souvent à faire réaliser quelques travaux à leurs bailleurs, la situation des locataires est toujours plus compliquée : les dossiers sont plus longs, nécessitent une médiation avec le bailleur... Après, quelle que soit l'issue, ce sera toujours positif car le locataire aura tenté quelque chose de très concret qui sera valorisant pour lui.

En quoi l'intervention sur ce dispositif a fait évoluer votre métier ?

L'existence du FATMEE nous amène à mobiliser les compétences d'écoute et d'accompagnement propres à nos métiers avec, chose nouvelle, un volet médiation bailleur-locataire qui s'est amplifié, puisque nous sommes amenées à mettre les deux parties autour de la table pour tenter de trouver un terrain d'entente ■

5. Un Fonds (social) d'aide aux travaux est un dispositif local porté par des associations ou des collectivités volontaires et destiné à accompagner les ménages en situation de précarité énergétique. Il se concentre sur la réalisation de diagnostics sociotechniques et la recherche de solutions adaptées à l'occupant et la participation au financement de travaux. En savoir plus : https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/fiche9-Les_FATMEV3.pdf

6. Le GEFOSAT est une association spécialisée sur la maîtrise de l'énergie. www.gefosat.org

Aller plus loin

Plusieurs outils proposés par le réseau RAPPEL et ses partenaires permettent d'approfondir le sujet de la lutte contre la précarité énergétique (compréhension du phénomène, acteurs, moyens d'action, outils pour les publics ou les professionnels, etc.)

Webinaires du réseau RAPPEL

Des sessions d'une heure pour partager des expériences et décrypter des programmes, à visionner sur le site : www.precarite-energie.org/-Les-webinaires-du-reseau-RAPPEL-.html

Observatoire National de la Précarité Énergétique

L'ONPE est un outil de référence sur le suivi et l'analyse du phénomène et des dispositifs existants : www.onpe.org

Médiathèque du RAPPEL

Des sons et des images pour lutter contre la précarité énergétique sur : www.precarite-energie.org/mediatheque

Rejoignez le RAPPEL en vous inscrivant sur le site internet du réseau : www.precarite-energie.org

Animé par :  

Les animatrices du réseau :

Claire Bally : solibri@ouvaton.org

Marie Moisan : marie.moisan@cler.org

Pour nous écrire :

CLER, mundo-m - 47, Avenue Pasteur - 93100 Montreuil

www.precarite-energie.org

Comité de rédaction :

Marie Moisan, Claire Bally, Aurélien Breuil

Conception graphique et réalisation :

www.empathiedesign.com

Crédits photos :

Balthaz - A. Collomb - Conseil

Département de l'Hérault

Imprimé à 2500 exemplaires sur papier recyclé.

Financé par :

